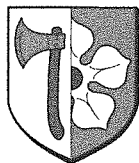


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN

67240



ARRETE MUNICIPAL

portant réglementation temporaire de
circulation au 3-5-7 rue des Messieurs le 9
juillet 2026

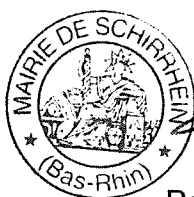
Le Maire de la Commune de Schirrhein

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU le Code Routier, notamment l'article R225
- Considérant l'incidence des travaux de signalisation sur la voirie au 3-5-7 rue des Messieurs, à Schirrhein,
- VU la demande présentée le 7 juillet par la Communauté d'Agglomération de Haguenau

ARRETE

- Article 1 : Le stationnement des véhicules devant les n° 3-5-7 rue des Messieurs à Schirrhein sera interdit dans l'emprise des travaux, le 9 juillet 2026.
- Article 2 : La Communauté d'Agglomération de Haguenau installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Le demandeur
 - L'affichage.

Le Maire



Patrick SCHOTT